

CLUB SOCCER DE LONGUEUIL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

Mercredi 06 décembre 2023 – 19 h 00

Via le web, assemblée générale virtuelle

Le lien vous permettant d'assister à l'assemblée virtuelle sera envoyé par courriel le 05 décembre 2023

CONVOCATION

Poser sa candidature au poste d'administratrice ou d'administrateur :

Les membres actifs en règle qui souhaitent se porter candidat comme administratrice ou administrateur doivent compléter et retourner leur bulletin de mise en candidature au plus tard 5 jours précédant l'assemblée générale, soit le 01 décembre 2023, 23h59 au plus tard, par courriel à l'adresse suivante dg@soccerlongueuil.com en spécifiant dans l'objet : CANDIDATURE AGA 2023

- **Est considéré comme membre actif du CSL**, pendant une année, à compter de la date de son inscription payée et non remboursée lors d'une des saisons d'activités du club, un des parents ou tuteur.trice légal de tout.e joueur.euse d'âge mineur, membre affilié de la Fédération de soccer du Québec. Est également considéré.ee membre actif du CSL, pendant une année, à compter de son inscription payée et non remboursée, tout.e joueur.euse ayant dix-huit ans et plus au moment de l'assemblée générale, inscrit.e lors d'une des saisons d'activités du club.
- Tout.te éducateur.trice à temps partiel du CSL, parents ou tuteur.trice légal de tout.te joueur.euse d'âge mineur, membre affilié de la Fédération de soccer du Québec, est considéré.e comme membre actif.
- Tout.te éducateur.trice à temps partiel du CSL, évoluant comme joueur.euse ayant dix-huit ans et plus au moment de l'assemblée générale, inscrit.e lors d'une des saisons d'activités du club, est considéré.e comme membre actif

Le bulletin de mise en candidature devra être complété par un membre actif qui désire se porter candidate ou candidat et cette candidature devra être appuyée par quatre (4) membres actifs en règle.

Advenant un nombre insuffisant de candidatures pour combler les postes en élection, tout membre actif n'ayant pas fait parvenir sa mise en candidature dans les délais prescrits pourra être mis en nomination lors de la période d'élections à l'assemblée générale annuelle.

Le bulletin de mise en candidature est disponible ci-joint, sur le site internet du CSL ou sur demande au bureau du CSL. En pièce jointe vous trouverez également un extrait des Règlements généraux relatif à la composition du conseil d'administration (profil des membres notamment).



Club Soccer de Longueuil
C.P. 57101
C.S.P. Centre Maxi
Longueuil, (Québec)
J4L 4T6

Téléphone : (450) 468-0797
info@soccerlongueuil.com
www.soccerlongueuil.com

POSTES D'ADMINISTRATRICES ET D'ADMINISTRATEURS À COMBLER

Mandats de 2 ans venant à échéance à l'AGA:

- **Administrateur 2** (administrateur sortant : Emmanuel Colinet)
- **Administrateur 3** (administrateur sortant : Francis Généreux *mandat d'un an*)
- **Administratrice 4** - *poste réservé à une femme* (administrateur sortant : Adriana Oroian,)
- **Administrateur 6** (administrateur sortant : Rabah Kesraoui)
- **Administratrice 8** - *poste réservé à une femme* (administrateur sortant : Vacant)



Club Soccer de Longueuil
C.P. 57101
C.S.P. Centre Maxi
Longueuil, (Québec)
J4L 4T6

Téléphone : (450) 468-0797
info@soccerlongueuil.com
www.soccerlongueuil.com

Bulletin de mise en candidature

MEMBRE ACTIF

Nom : _____
(Lettres moulées)

Signature : _____

Appuyé par quatre (4) membres actifs en règle :

Nom : _____
(Lettres moulées)

Signature : _____



Club Soccer de Longueuil
C.P. 57101
C.S.P. Centre Maxi
Longueuil, (Québec)
J4L 4T6

Téléphone : (450) 468-0797
info@soccerlongueuil.com
www.soccerlongueuil.com

Mercredi, 06 décembre 2023 à 19h00
Assemblée générale virtuelle

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue, validation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Nomination d'un président d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 20
5. Ratification d'un nouveau membre honoraire (s'il y a lieu)
6. Présentation des rapports
7. Présentation et adoption des états financiers
8. Nomination du ou des vérificateurs des prochains états financiers
9. Ratification des modifications aux statuts et règlements (s'il y a lieu)
10. Nomination d'un président et secrétaire d'élection
11. Élections
12. Propositions et commentaires des membres
13. Levée de l'assemblée